

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAPITTE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

**ABONNEMENT.**  
S'abonne :  
En an. . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8  
Poste :  
En an. . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10  
On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
18 Septembre 1876.

## Chronique générale.

Nous avons publié, d'après l'Agence Havas, une dépêche de Berlin annonçant que la notification des conditions de paix a encore été ajournée.

Ainsi, point d'armistice, point de conditions officielles de paix, voilà aujourd'hui la situation en Orient.

La Porte ne veut pas d'armistice, cela se comprend encore. Elle a eu quelques victoires, ses armées son entrées en Serbie ; elle se refuse à une suspension d'armes qui permettrait à l'ennemi de réorganiser ses forces par l'incorporation des volontaires russes qui arrivent journellement, et de reprendre les hostilités dans de meilleures conditions.

Quant à l'ajournement des conditions de paix, que la dépêche de l'Agence Havas nous présente « comme un indice de conciliation, » il nous paraît au contraire un symptôme belliqueux. Si la Turquie désirait la paix et voulait céder aux sollicitations des puissances, elle s'empresserait de faire connaître ses conditions, au lieu d'en renvoyer chaque semaine la notification.

Comme nous l'avons déjà dit, on ne peut donner que deux raisons plausibles des résistances de la Porte aux efforts de la diplomatie : ou elle veut précipiter l'Europe dans une guerre générale, croyant, au moyen suprême d'une conflagration européenne, pouvoir sauver l'empire ottoman ; — ou bien elle est encouragée dans son obstination par les menées secrètes d'une grande puissance.

Cette question d'Orient passe depuis un an par des fluctuations tellement nombreuses, qu'il est difficile de les suivre. A tout moment on risque de perdre le fil conduc-

teur qui permet de se reconnaître dans ce labyrinthe où chemine péniblement la diplomatie.

Toutefois, nous constatons ce fait, c'est que l'Allemagne à toujours changé d'attitude, juste au moment où un accord pouvait survenir entre les cabinets, où l'Europe pouvait espérer la paix d'une entente commune.

Ainsi, dès le début, l'Allemagne a marché, du moins en apparence, avec l'Autriche et la Russie ; c'était le temps où tout l'espoir reposait sur l'alliance des trois empereurs.

Après ce Mémorandum de Berlin qu'elle avait signé, nous l'avons vue se rapprocher de l'Angleterre qui le repoussait. Puis, deux mois après, elle est revenue vers la Russie ; et à cette heure, nous voyons ce rapprochement plus intime que jamais, depuis le voyage du feld-maréchal Manteuffel à Varsovie.

On ne comprend pas bien ces volte-faces successives, — ou, si on veut les comprendre, on est amené à suspecter la sincérité de la diplomatie du cabinet de Berlin. On se demande quel jeu il joue dans cette question orientale, où il n'a en apparence aucun intérêt direct ?

Il faut remarquer de plus que les mauvaises nouvelles, les dépêches qui annoncent, ou une rupture entre les puissances, ou un ajournement des espérances pacifiques, nous arrivent toujours de Berlin, comme si Berlin était le centre de toutes les négociations européennes.

Cette dépêche d'Havas qui nous parle d'un retard dans la notification des conditions de paix aurait dû venir de Constantinople ; — elle vient, au contraire, de Berlin, comme en sont venues beaucoup d'autres.

Il y a, dans ces petits faits, des indices d'une certaine gravité qui n'échapperont à personne et que nous devons relever.

Nous ne voulons point y attacher une trop grande importance et faire naître des inquiétudes qu'aucun fait précis et officiel ne motive encore. Mais, dans cette question si em-

brouillée, une des plus graves qu'ait eu à aborder la diplomatie, il est si difficile de définir la politique de chaque puissance qu'il faut suivre les événements jour par jour et noter le moindre incident qui peut servir à éclairer la situation. (Union.)

### ÉPILOGUE DU VOYAGE PRÉSIDENTIEL.

Le voyage du Maréchal dans le Midi est terminé depuis quelques jours ; le chef de l'Etat a quitté Besançon après avoir assisté au diner officiel qui lui était offert par M. le duc d'Aumale. On remarque beaucoup que le discours adressé par M<sup>r</sup> Paulin, archevêque de Besançon, a été passé sous silence à l'Officiel.

On sait que le but du voyage présidentiel était surtout de juger des progrès accomplis dans l'armée. Il résulte de l'aveu spontané des officiers étrangers délégués par les puissances pour assister aux grandes manœuvres, que celles qui viennent d'avoir lieu dans le Jura, sous le commandement de M. le duc d'Aumale, sont une des plus belles auxquelles il leur ait été donné d'assister.

Dans toutes les localités où le Maréchal s'est arrêté pendant son voyage dans l'est de la France, et où des pétitions lui ont été remises, le Président de la République a donné l'assurance aux préfets des divers départements où il s'est arrêté qu'il lirait lui-même toutes les suppliques qui lui ont été adressées et qu'il y ferait droit dans les limites du possible.

On écrit de Lyon que M. Favier a adressé au Petit Lyonnais une lettre dans laquelle il dit que, contrairement aux affirmations des journaux de Paris, il n'a pas eu à refuser à l'administration la copie de son allocution au maréchal de Mac-Mahon, car cette copie ne lui a pas été demandée ; que relativement au manque d'égards vis-à-vis des deux conseils, il n'y a pas d'excuse valable et que maintenant, comme réparation, il faut que le gouvernement remplisse les conditions suivantes :

1° Que tout le personnel bonapartiste disparaisse de la préfecture et que les arrêtés lancés par M. Ducros soient annulés ; ce sont :

- 2° Les enterrements civils ;
- 3° Réouverture des cercles ouvriers ;
- 4° Réouverture des bibliothèques d'arrondissement ;
- 5° Réouverture des cours de musique dans les écoles municipales.

Le citoyen président du conseil d'arrondissement déclare que toute autre réparation ne saurait être acceptée.

Il y a encore à glaner parmi les épisodes qui ont signalé le voyage de M. le Maréchal. Les journaux de Lyon nous en apportent un qui mérite de n'être point passé sous silence :

« Dimanche, lors de la visite du maréchal au fort de Brou, un citoyen, grimpé sur une des barrières circulaires qui entourent les arbres du cours de Brosses, attendait le passage de la voiture présidentielle. Se cramponnant d'une main au tronc de son arbre et agitant l'autre, il criait : *Vive l'amnistie!* à pleins poumons. Il avait une belle voix.

» Ce citoyen n'était autre que M. Favier, président du conseil d'arrondissement. Il était tout seul, mais il faisait autant de tapage que tout son conseil réuni.

Cet incident serait simplement grotesque si, grâce à des faiblesses inconcevables, le citoyen Favier n'était devenu un personnage à Lyon. La note suivante, publiée par l'Agence Havas, ne fera certainement qu'accroître son importance et celle de ses amis :

« Le bruit court à Lyon, dit l'officieuse Agence, que M. de Grandval, secrétaire général de la préfecture, l'auteur responsable de l'incident, va prendre un congé illimité. »

Le voyage du Maréchal s'est poursuivi sans incident après avoir quitté la ville peu hospitalière de Lyon ; il faut cependant relever un petit fait qui démontrera aux gens

### Feuilleton de l'Echo Saumurois.

#### QUELQUES RAYONS DE SOLEIL.

(Suite.)

— N'importe, vous êtes malade, vous dis-je ; moi, je suis très-occupé, j'ai autre chose à faire qu'à être toujours là à vous tenir compagnie ; donc vous vous ennuyez, vous avez besoin de soins ; votre maison est mal dirigée ; vous ne pouvez plus vivre ainsi, seul et souffrant. Ce qui fait que vous écrivez humblement à M<sup>me</sup> Amédée Desvernaux, et que vous la suppliez de venir passer quelque temps auprès de vous, comme auprès d'un père, en souvenir et pour l'amour de son mari, qui, lui, n'aurait pas refusé cette grâce à son oncle, à un vicillard infirme, triste et morose.

— Merci, mon vieux camarade ! s'écria Desvernaux en riant à demi, vous m'habiliez joliment ; mais encore cette fois vous avez raison ; je lui écrirai tout cela, et j'ajouterai qu'Emilie s'ennuie loin de sa mère, que si je la renvoie maintenant, je m'ennuierai à mon tour loin d'Emilie, et que, pour tout arranger... Enfin, vous verrez. Bonsoir,

mon cher monsieur Denis ; laissez-moi me coucher, je meurs de sommeil.

Quelle métamorphose ! se disait le bon Denis en retournant chez lui ; brave et digne homme, va ! Je savais bien, moi, que le navire n'était pas engravé pour toujours, et que le premier souffle du bon vent le remettrait à flot. Bénies soient les voies de Dieu !

Peu de jours après les scènes que nous venons de raconter, le long d'une rue étroite et populeuse, on voyait une charrette traînée par un homme qui côtoyait le trottoir.

Sur cette charrette étaient entassés, superposés aussi solidement qu'on l'avait pu, quelques pauvres meubles, une paille, une couchette d'enfant, un petit poêle de fer ; puis, dans un coin, à l'abri des chocs, un pot de terre où s'épanouissait une jacinthe rose.

Derrière ce modeste bagage marchait une femme, portant dans ses bras un enfant tout pâle et tout défait, enveloppé dans une couverture de laine brune.

Ces trois visages attristaient quiconque les regardait avec attention.

C'était, chez l'homme, un morne abattement, voisin du désespoir ; chez la femme, une douleur muette et profonde ; chez l'enfant, l'indifférence malade, la vie qui s'éteint lentement dans un corps souffreteux.

Pas un mot ne se prononçait entre eux, si ce n'est quelques sons plaintifs poussés par le petit malade, qui grelottait et se serrait contre sa mère.

Le triste cortège passa et tourna la rue.

Et au-dessus des toits, le ciel étendait son dôme radieux ; et au dehors de la ville, dans les champs, la terre attiédie et charmée semblait sourire à ses innombrables enfants ; des myriades d'insectes humaient la vie dans l'atmosphère fécondante ; les oiseaux voltigeaient, nageaient dans l'air, faisaient leurs nids, et leurs voix heureuses entonnaient l'hymne éternel de reconnaissance.

C'était pendant ce merveilleux concert de la nature que Laurent, Madeleine et le petit Julien prenaient possession de leur pauvre réduit, dans le bas d'une chétive maison, voisin des caves, des égouts et du mauvais air.

La mère commença à nettoyer, à mettre en ordre, à arranger cette chambre basse et sombre.

Elle lava les vitres, qui depuis longtemps reposaient le jour ; elle plaça la couchette non loin du poêle, et le lit non loin de la couchette ; puis la table près de l'unique fenêtre, le petit fauteuil près de la table, et sur la table, devant son Julien, pour le réjouir un peu, la belle jacinthe dans la suave et glorieuse parure que lui avait donnée Celui qui revêt les lis des champs.

Enfin, elle fit un peu de feu pour renouveler l'air et attiédir cette demeure humide.

La journée se passa dans ces occupations d'installation ; et, le soir venu, quand Julien fut couché et le père sorti comme il sortait tous les soirs, Madeleine s'agenouilla.

D'abord elle se mit à pleurer, au lieu de prier, car son cœur était plein d'amertume ; puis elle essaya de se recueillir ; enfin ses larmes tarirent, et sa supplication put s'élever ardente et confiante vers Celui qui a dit : « Venez à moi, vous tous qui êtes » travaillés et chargés, et je vous soulagerai, et je » donnerai du repos à vos âmes. »

Elle se releva fortifiée. Elle mit la petite lampe de cuivre sur la table, posa devant elle ses outils d'ouvrière, et, déployant une étoffe taillée, elle se mit à coudre.

Il fallait retrouver le temps employé ailleurs dans la journée, il fallait tenir parole à la pratique et rendre l'ouvrage au jour promis.

Le front de l'ouvrière resta longtemps penché sur le travail, et la petite lampe consuma cette fois plus que sa mesure ordinaire d'huile.

Peu à peu les bruits du dehors, assourdis déjà avant de parvenir à la demeure reculée, cessèrent tout à fait, et bientôt l'oreille de Madeleine ne distingua plus dans le silence que les heures de la nuit sonnées au loin par les horloges de la ville.

Enfin des pas retentirent sur le pavé de la cour ; c'était Laurent qui rentrait.

Sa femme, en levant les yeux sur lui, remarqua

Impartiaux que le maréchal de Mac-Mahon n'a pas été aussi satisfait de sa réception dans la ville de MM. Terver et Favier, que les feuilles républicaines veulent bien le dire.

Dans le défilé officiel qui a eu lieu devant lui, à Besançon, le consistoire protestant n'a pas été introduit à son rang et n'a été présenté que quelques instants après au Président de la République; celui-ci a fait observer avec un sourire que le consistoire n'avait pas cru devoir se retirer pour une erreur dans le cérémonial.

La Correspondance universelle assure que, dans les hautes sphères politiques, des hommes influents appartenant au Parlement ont déjà effleuré la question de faire aux deux Chambres, avant 1880, la proposition de prolongation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon pour dix ans, afin d'assurer l'avenir en le débarrassant des inquiétudes de l'inconnu.

La même source d'informations dit que le bruit répandu par certains journaux étrangers de la création, au retour des Chambres, d'un futur ministère d'Etat, est complètement inexact. Il n'a été fait sur ce point aucune proposition dans les conseils du gouvernement.

Voici les réflexions douloureuses que la situation de la France inspire au Temps :

« L'attention publique est fortement excitée par les événements qui s'accomplissent ou qui vont s'accomplir en Orient. Elle ne l'est pas moins par ce qui se passe en Europe, en Angleterre surtout, à propos de ces événements. Si quelque chose peut nous faire sentir plus douloureusement la situation où nous a réduits la politique intérieure et extérieure de l'Empire, c'est le rôle effacé que nous devons tenir aujourd'hui dans la question orientale. Ce rôle est absolument obligé : non-seulement nous ne pardonnerions pas au gouvernement qui, par amour-propre ou par étourderie, nous engagerait dans la moindre complication inutile, mais un sûr instinct de dignité nous avertit qu'il ne convient même pas à la France, dans son état présent, de se livrer aux manifestations bruyantes d'opinion qui honorent des peuples voisins. Certes, nous pensons, au sujet des Turcs, de leur conduite en Bulgarie, de leur aptitude à gouverner leurs sujets chrétiens ou à se civiliser eux-mêmes, exactement ce que l'on en pense au-delà des Alpes, de l'autre côté de la Manche ou en Russie; mais nous avons moins que d'autres en ce moment le droit de le dire aussi haut qu'il nous plairait et qu'il le faudrait : et cela pour une raison bien simple, c'est que nous le dirions avec trop peu d'autorité. »

L'appel pendant vingt-huit jours des réservistes appartenant aux classes de 1868 et 1869 a nécessité le vote d'un crédit supplémentaire de 6,300,000 fr.

D'après les calculs faits au ministère de la guerre, ce crédit sera entièrement épuisé, et c'est à peine si le reliquat disponible sera suffisant pour payer les frais de route des réservistes renvoyés dans leurs foyers après la période réglementaire.

Une note émanée du ministère de la guerre dit qu'aux termes des instructions ministérielles, le service de place doit être réduit au strict nécessaire dans les villes de garnison, et il y a lieu, à cet effet, de supprimer au besoin les sentinelles d'honneur.

Toutefois, considérant le caractère spécial de la mission qu'ont à accomplir MM. les présidents des assises et la courte durée de leur séjour dans les chefs-lieux judiciaires, le ministre de la guerre a décidé, par dérogation aux instructions ministérielles précitées, que ces magistrats recevront toujours une sentinelle d'honneur pendant toute la durée de la session des assises.

On s'occupe activement, au ministère de la justice, d'un projet préparatoire de révision des frais de justice. Ce travail est élaboré sur les indications données par M. le garde des sceaux.

## Etranger.

ORIENT.

On écrit de Belgrade au Times :

« Les Russes continuent d'affluer ici. Durant les trois derniers jours, il en est arrivé 350 à Belgrade. D'autres nous viennent en grand nombre par le Danube, où ils débarquent à Gradiste et Semendria, et se rendent de là sur la ligne de front. On dit que, pendant la semaine, il est aussi arrivé 35 canons. J'ai rencontré plusieurs officiers qui portent l'uniforme de l'artillerie russe. Quelques pièces de campagne ont été expédiées de Belgrade. »

« Une opinion qui gagne du terrain est que la question de paix ou de guerre a été retirée des mains du gouvernement serbe et que la responsabilité de ce qui se fera à ce sujet retombera sur la Russie. Il se trouve des gens bien renseignés qui prétendent que le gouvernement russe n'interviendra jamais. Ils disent fort justement que les encouragements donnés par une permission officielle aux volontaires de prendre part à la lutte, et prendre sur soi la responsabilité d'une guerre, sont deux choses essentiellement différentes, et que le rôle joué par la Russie au commencement de la lutte engagée par Karageorgevitch et Milosch n'est pas calculé pour inspirer une grande confiance. Aux gens qui pensent de la sorte, certes ces arrivages journaliers paraissent avoir été faits avec permission, parce que toute tentative qui eût été faite pour mettre empêchement aurait pu placer le gouvernement dans

une position plus difficile que celle qu'il avait déjà. »

On lit dans le Tagblatt, de Berlin :

« On serait presque tenté de penser que le feld-maréchal de Manteuffel a fait le voyage de Varsovie à Mersebourg et à Varzin, sinon comme une colombe portant dans son bec une feuille d'olivier, signe de la réconciliation, du moins comme un messager annonçant l'entente, le bon accord. En effet, les symptômes du rétablissement de l'union entre les trois empereurs, qu'on croyait un instant ébranlée, se multiplient. Le signal part de Saint-Petersbourg, d'où l'on annonce officiellement au monde entier que la situation diplomatique s'est améliorée. »

La Gazette de l'Allemagne du Nord émet une réflexion semblable. Elle déclare que toutes les puissances sont en général d'accord pour écarter de la discussion de la question d'Orient tout point de vue égoïste, et que cet accord est cause que le monde attend avec une grande tranquillité d'esprit les événements qui vont se dérouler en Turquie.

## Nouvelles militaires.

PROJET DE LOI SUR L'ADMINISTRATION DE L'ARMÉE. — RAPPORT AU SÉNAT.

Ce rapport a pris pour base le projet ministériel, qu'il améliore sur certains points, mais il introduit une innovation dangereuse à propos des officiers d'administration.

La constitution du corps administratif de l'armée est dominée par ce fait : concilier les intérêts de l'armée et ceux du Trésor.

Sous prétexte que les intendants représentaient les intérêts du Trésor, on les avait rendus indépendants du commandement, et cette indépendance, en détruisant l'unité de la direction, avait eu des conséquences funestes. Restituer aux généraux les attributions administratives, subordonner le corps de l'intendance au commandement, telle était la principale réforme. Le projet ministériel posait le principe sans déduire les moyens pratiques d'exécution; c'est cette lacune que comble le nouveau rapport :

« Le commandant du corps d'armée est le chef direct et responsable de l'administration dans son corps d'armée. »

« Les directeurs des services sont sous ses ordres immédiats et correspondent avec lui. Ils ne peuvent s'adresser au ministre qu'avec son autorisation. »

Ainsi se trouve franchement appliqué le principe de la subordination; la responsabilité repose sur un seul.

Les attributions administratives du commandant de corps d'armée restent entières en campagne; il a, comme en temps de paix, le devoir de prévoir les besoins, de donner l'ordre de pourvoir et de distribuer, de s'assurer de l'existence des approvisionnements.

Le projet fait participer, avec juste rai-

son, les généraux des divisions et les généraux des brigades non endivisionnés à l'administration exercée par le commandant du corps d'armée. Les généraux non endivisionnés sont sous les ordres des généraux commandant ces divisions et brigades. »

Nous espérons que ces modifications prendront place dans la loi définitive. Nous ne faisons pas le même vœu pour l'admission des officiers d'administration dans le corps de l'intendance.

Les officiers d'administration auxiliaires de l'intendance sont dans les régiments, soit dans les services administratifs, soit dans les services de magasin, de matières premières, des transformations, des manutentions, ils reçoivent des primes en gestion en argent comme récompense de leur bonne administration. Leurs fonctions exigent des connaissances pratiques; restent-ils attachés spécialement à un service déterminé.

Quelques officiers d'administration, puis une dizaine d'années, ont subi le scandaleuse s'en est suivie, une polémique avec peine de pareils actes d'indiscipline et, aujourd'hui, on donne raison aux voltés.

« Votre commission, dit le rapporteur, a été touchée de la réclamation persistante s'est élevée des rangs des officiers d'administration. »

Par leur ardeur et les sentiments qu'ils provoquent, les prétentions des officiers d'administration entretiennent dans l'armée d'antagonisme et de défiance qui ne se trouve au même degré dans aucune administration. »

Le seul moyen d'y couper court a paru être de mettre les réclamants en demeure de faire la preuve de leur capacité. En leur offrant de concourir dans les conditions communes, on leur enlève d'avance le droit de se plaindre.

Nous sommes étonnés que des législateurs obéissent à de telles préoccupations et qu'ils transforment des prétentions en droits.

Sur quoi se fondait-on pour refuser aux officiers d'administration l'accès à l'intendance? Sur ce qu'il fallait être capitaine pour se présenter aux examens et qu'ils ne l'étaient pas. Prétendez-vous entrer dans l'intendance? leur disait-on; que ne restiez-vous dans les régiments, concourant avec vos camarades pour obtenir l'épave de la carrière limitée; vous connaissiez les engagements que vous contractiez, et vous n'avez pas reçus à vous plaindre.

Nous aurions compris et souhaité qu'on modifiât le recrutement de l'intendance; c'est avec peine que nous voyons ce corps attirer tous les ans des officiers d'élite, qui ont reçu une excellente éducation militaire, non pour en faire des administrateurs, mais pour commander à des soldats.

une expression étrange qu'elle ne put définir.

— Qu'y a-t-il, Laurent? demanda-t-elle; pourquoi rentres-tu si tard?

— L'établi est vendu, répondit-il, les outils, tout! Tiens, voilà de quoi payer une bonne partie des dix mois arriérés.

Et il jeta sur la table un rouleau d'écus.

Hélas! oui, le gagne-pain du pauvre ouvrier était sacrifié. Que fera-t-il désormais, et quel ouvrage trouvera-t-il pour faire face aux dépenses de tous les jours, pour se tenir en règle avec le nouveau propriétaire, pour qu'il manque aussi peu que possible au petit enfant malade, leur chéri, qui a besoin de tant de soins, quelquefois bien coûteux? Dieu le sait.

Madeleine serra l'argent dans le tiroir de la table; puis, allant à son mari :

— Allons, mon pauvre Laurent, c'est fait, tu as agi comme tu le devais; l'honneur avant tout; on payera ce qui est dû, et l'on verra après comment les choses iront. A la garde de Dieu! Mais ne crains pas, va, j'ai de l'ouvrage pour toute la semaine; je passerai les nuits, je ferai plus que je n'ai fait jusqu'à présent. Et toi aussi, mon pauvre homme, tu trouveras bien à l'occuper. Et puis, tu sais, qui paye ses dettes s'enrichit. Nous voilà donc plus riche, ajouta-t-elle en essayant de sourire pour donner du courage à son mari.

Et, après un silence :

— C'est donc pourquoi tu es rentré si tard, Laurent?

— Oui, répondit-il; puisque j'étais décidé, j'ai couru de côté et d'autre. Un camarade... plus heureux que moi... l'a acheté et payé comptant, et il a fallu, comme il disait, arroser la poche, aller encore au café; et le temps s'est passé dans ce maudit lieu où l'on a dans l'âme, quoi qu'ils disent, plus de mort que de vie.

La nuit, Laurent dormit peu; sa tête, agitée et fiévreuse, se tourna et retourna bien des fois sur l'oreiller avant que se résolut le problème de la vie qu'il allait mener désormais, vie de rude labeur cherché péniblement, peut-être au loin, où il faudrait mettre le mauvais orgueil de côté, où il faudrait accepter et porter n'importe quel fardeau de travail et de privation, d'abaissement et de renoncement.

Où bien, vaincu par le découragement, sans foi en l'avenir, rejetant la vaillante et noble tâche du travailleur, du chef de famille, s'étourdirait-il pour étouffer sa conscience, cette voix de Dieu? Jetterait-il le manche après la cognée? Fera-t-il comme le serviteur paresseux qui enfouit le talent que son maître lui avait confié?

A cette heure de graves pensées, de lutte et de choix décisif, de défaillances et de résolutions, où deux génies contraires semblaient se disputer cette âme flottante, l'esprit du bien, à la fin, triompha.

Laurent n'hésita plus; il se fit un plan de conduite, et s'endormit bientôt après comme un enfant.

Quand le jour parut, il fut vite debout, déjeuna sobriement d'un morceau de pain, et recommanda à sa femme de ne pas s'inquiéter s'il ne revenait pas de bonne heure à la maison.

— Où vas-tu donc? lui demanda-t-elle.

— Tu le sauras ce soir, ma bonne Madeleine, répondit-il d'une voix ferme et joyeuse; mais, sois tranquille : ou je ne suis pas Laurent Barral, ou il y aura désormais chez nous du pain sur la planche. Après tout, qu'ils disent ce qu'ils veulent; le soleil luit pour tout le monde. Il s'agit d'avoir du cœur et de savoir ce qu'on se veut, voilà tout. Avec ça (et il montra son front) et ça (et il étendit son bras nerveux), un homme est un homme, et je sais ce que je dis...

Il embrassa sa femme qui l'écoutait toute surprise et charmée de le voir si gai et si affectueux, puis son petit Julien qui dormait encore, et partit.

— Que Dieu soit avec lui! se dit Madeleine en s'habillant à son tour; il va chercher de l'ouvrage, mon pauvre homme; mais en trouvera-t-il? Où va-t-il donc ainsi?

Oui, où allait Laurent, d'un pas si déterminé, le long des rues désertes et silencieuses, à cette heure matinale?

L'aurore empourprait l'orient, de légers flocons

de nuages, dont les teintes incomparables passaient graduellement du rose tendre et violacé au jaune éclatant, s'élevaient dans l'azur, poissées par une brise d'est, et formaient comme une glorieuse avant-garde à l'astre qui allait paraître.

Rien ne permet de jouir du beau, rien ne commande l'admiration pour les œuvres de Dieu, comme une conscience satisfaite. Le cœur joyeux vaut une médecine, a dit Salomon. Et à travers quel prisme ne fait-il pas voir les choses extérieures?

Laurent leva les yeux vers le ciel un regard ravi. Jamais, ou du moins depuis longtemps, le pauvre ouvrier n'avait aperçu et apprécié ces choses.

Pourquoi donc ce pur contentement sur son visage? C'est qu'il obéissait à la main qui le poussait, la main du devoir, et qu'il y allait avec un cœur droit.

(La suite au prochain numéro.)

Nous désirerions que l'intendance se recrutât directement par une école spéciale, et alors on pourrait, comme épreuve préliminaire, faire passer les futurs intendants dans les divers services administratifs pour les initier à ces services; alors aussi pourrait-on admettre les officiers d'administration à concourir pour l'intendance, mais aujourd'hui, quoi qu'ils fassent, il n'y a aucune parité entre les candidats, les uns capitaines, les autres officiers d'administration.

L'admission des officiers d'administration dans l'intendance a des conséquences fâcheuses et pour l'armée, et pour l'intendance, et pour les officiers d'administration eux-mêmes. Pour rester dans la loi, qui exige le grade de capitaine pour le concours, le projet confère les grades de la hiérarchie aux officiers d'administration. La loi sur l'organisation de l'armée a déjà étendu le titre d'officier aux grades d'artillerie et de génie, le corps des officiers se voit ainsi accru de trois mille membres; c'est là une grave atteinte à la constitution morale de l'armée.

Ce titre d'officier, on le prodigue, on le donne à des agents qui n'ont rien de militaire que le costume; et par là on enlève à ce titre ce qu'il a de plus précieux, sa valeur honorifique à laquelle tiennent par-dessus tout les véritables officiers.

A niveler ainsi des fonctions dissemblables, on confond tout dans une égale médiocrité. Qu'on traite de préjugés, si l'on veut, ces distinctions; si ces préjugés grandissent l'homme à ses propres yeux, s'ils lui font un devoir de soutenir son caractère, d'être jaloux de l'honneur de sa corporation, conservons-les.

Quand l'officier combattant voit son titre donné à tous, quel orgueil lui restera-t-il? Il se trouve confondu dans une foule et il devient foule lui-même. Est-ce que les officiers réclament des titres étrangers? Ils ne demandent qu'une seule chose, qu'on conserve le leur intact. C'est le même esprit qui nous fait donner un uniforme identique à toutes les troupes, qui nous fait proscrire les corps d'élite. Nous ne croyons plus à la valeur des distinctions honorifiques qui sont les seules pour lesquelles les hommes se fassent tuer.

Donner les grades d'officier aux comptables de l'administration n'a pas suffi; dans l'état actuel « ils seraient parvenus si tard au grade correspondant à celui de capitaine, que presque aucun d'eux n'aurait pu concourir utilement. La proportion du grand moyen a été notablement augmentée, aux dépens de celle des grades inférieurs. » Dans le même but, l'accession à l'intendance, « les quatre sections d'officiers d'administration correspondant aux divers services ont été établies sur les mêmes bases, afin que le passage d'une section dans l'autre n'entraînât aucune diminution pour le fonctionnaire et pût être dès lors largement pratiqué. Le but était de permettre aux officiers d'administration d'acquérir l'ensemble des connaissances qui leur sont nécessaires pour subir le concours d'admission à l'intendance. » C'est fort bien pour l'intérêt particulier de quelques-uns, mais que devient dans tout cela l'intérêt général? C'est par la spécialité seule que les officiers d'administration acquièrent les qualités pratiques de leurs fonctions; à l'avenir ils passeront d'un service à l'autre et seront médiocres dans tous.

Il y a d'autres conséquences que le rapporteur n'a pas prévues ou du moins n'a pas indiquées: les officiers d'administration gestionnaires d'un service déposent un cautionnement, ils reçoivent des primes de gestion pour les encourager dans leur service, dont les résultats peuvent s'apprécier en argent; le titre d'officier que vous leur conférez est incompatible avec ces récompenses pécuniaires; il faudra donc supprimer cautionnement et primes, au grand désavantage du Trésor et des intéressés eux-mêmes.

S'il est un principe judicieux de notre régime financier, c'est que l'argent réponde de l'argent. Ainsi un agent des finances qui a un déficit dans sa caisse ne subit pas de condamnation. Enlevez le cautionnement, et c'est l'honneur du dépositaire qui est engagé. Il serait à désirer que, même pour les officiers-payeurs de l'armée, un cautionnement couvrît leur responsabilité et qu'ils ne fussent pas entraînés à déguiser un déficit par des faux en écritures. On voit ainsi des officiers dégradés pour des faits qui n'ont aucun rapport avec l'honneur militaire.

Quant aux primes de gestion, en même

temps qu'elles sont une récompense, elles améliorent la position des agents administratifs, elles assurent la bonne exécution du service, elles intéressent le gestionnaire à tous les détails de son service, elles confondent son intérêt avec l'intérêt de l'Etat. Pour complaire à quelques ambitieux on porte atteinte à la situation du plus grand nombre. Il y a environ vingt ans, on donna le grade d'officier aux chefs de musique; de ce jour ils ne purent ni donner des leçons, ni paraître en public; le plus grand nombre reconnut un peu tard qu'ils avaient échangé une bonne position contre un titre onéreux. Il en sera de même pour les officiers d'administration.

Il est à remarquer comme, d'un principe en apparence légitime, on est entraîné de conséquence en conséquence. Les officiers comptables réclament leur admission dans le corps de l'intendance; on le leur accorde.

Pour concourir il faut être officier, on leur donne des grades; il faut arriver assez tôt capitaine, on bouleverse la proportion des grades pour leur assurer un avancement rapide; pour subir avec succès les examens, l'instruction générale l'emporte sur les qualités spéciales: on sacrifiera le bien général à l'intérêt particulier. Le cautionnement et les primes de gestion sont des garanties pour l'Etat et pour les gestionnaires, mais ils sont incompatibles avec la dignité de l'officier: on les supprimera.

Le général Berthaut va, dit-on, reprendre son travail sur l'organisation du corps d'état-major. Il a pris pour point de départ les états de promotion de 1875 pour les officiers et sous-officiers de tous corps; il prendra dans chaque corps les deux plus anciens inscrits qui devaient passer à l'ancienneté.

On voit que les services acquis prévaudront sur les promotions au choix.

La commodité de l'uniforme militaire paraît faire l'objet de la sollicitude du nouveau ministre de la guerre. Il est question de modifier la coupe des tuniques d'infanterie de façon à pouvoir prescrire qu'en été les revers du double plastron seront croisés comme ils le sont dans l'infanterie de marine.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

M. l'abbé Joseph Cherbonnier, professeur à l'Institution Saint-Louis de Saumur, est nommé vicaire à Louroux-Béconnais.

M. l'abbé Hue, maître d'étude à Mongazon, est nommé vicaire à Saint-Lambert-des-Levés.

L'Armorique annonce que M. Lucas, docteur en droit, substitut à Saint-Brieuc, quitte la magistrature pour devenir professeur de droit civil à la Faculté catholique d'Angers.

Vihiers. — Vendredi dernier, le nommé Levoys, Louis, âgé de 53 ans, garçon d'écurie à Vihiers, a été trouvé pendu à une solive dans la chambre où il couchait. Il paraît que Levoys, ne pouvant plus travailler par suite d'un accident qui lui avait enlevé l'usage du bras droit, voulait depuis longtemps mettre fin à ses jours.

Vendredi, également, un accident est arrivé à l'église en construction dans la même ville. Un ouvrier charpentier, le sieur Langouët, passant sous un échafaudage, malgré la défense qui lui en avait été faite, a eu la cheville brisée par la chute d'un madrier.

Montreuil-Bellay. — Procès-verbal a été dressé contre un jeune homme de 20 ans, journalier à Montreuil, prévenu de destruction de récoltes au préjudice de M. de C.... C'est à la suite de difficultés avec le jardinier que ce jeune homme a commis ce délit dont il s'est d'ailleurs reconnu coupable.

Saint-Clément-des-Levés. — Un vol de 400 francs a été commis avec effraction, le 10 septembre, au préjudice du sieur Jean Meunier, tisserand à Saint-Clément-des-Levés.

Le sieur Meunier était sorti vers dix heures du matin, lorsque, à son retour, il s'aperçut que l'on avait voulu forcer la porte de son habitation. Il entra dans son domi-

cile et trouva ses deux lits bouleversés et les paillasses fouillées. Dans l'une de ses paillasses, il avait caché un petit sac contenant une somme de 400 francs: ce sac avait disparu. Le voleur s'était introduit par une porte donnant sur le jardin qu'il avait forcée à l'aide d'une fourche qui se trouvait dans la cour et qu'il avait laissée entr'ouverte. Il avait aussi fouillé dans une armoire, mais n'a rien emporté du linge qu'elle renfermait.

La maison de Meunier se trouve à cent mètres de toute habitation et à douze mètres du chemin vicinal de Saint-Clément à la gare des Rosiers. Tout porte à croire que le coupable n'est pas étranger au pays.

(Patriote.)

Chemillé. — Une enquête est commencée sur l'émission d'un faux billet de 20 francs, qui a eu lieu le samedi 2 septembre à Chemillé. Ce billet ayant passé entre les mains de plusieurs personnes de bonne foi, l'autorité s'occupe d'en rechercher l'origine première.

Châtelleraut. — Le Comice agricole de l'arrondissement de Châtelleraut (Vienne) organise, pour le commencement du mois de novembre prochain, des concours spéciaux pour:

- 1° Ustensiles pour la vendange;
- 2° Pressoirs;
- 3° Pompes à vin proprement dites pompes à soutirage;
- 4° Ustensiles vinaires, tels que foudres, cuves, tonneaux, etc.

Des primes en argent et des médailles seront attribuées à chacune des catégories.

Poitiers. — Sous ce titre: Les crimes de Limbre, nous lisons dans le Journal de la Vienne:

« Dès le jour où la justice avait mis la main sur la femme Girault, après la découverte du cadavre d'un enfant nouveau-né qu'elle avait enfoui dans le jardin attenant à son habitation, toutes les voix de la contrée, retenues jusqu'alors par l'honorabilité et la position aisée de la famille, avaient signalé cette femme comme s'étant rendue coupable de plusieurs crimes de même nature.

« Avant-hier, la gendarmerie procédait à de nouvelles recherches dans ce jardin, désigné dans le pays sous le nom de *petit cimetière*. Sous un cep de vigne isolé elle trouvait bientôt tous les ossements d'un nouveau-né.

« Cette nouvelle découverte jeta dans un profond abattement le mari de la femme Girault, et, pendant qu'on continuait les fouilles, on le voyait courir à travers champs et se diriger vers la rivière. Le malheureux courait à la mort!

« Hier matin, on retirait son corps de la petite rivière de Moulinet. »

Chemin de fer de Cholet à Chantonnay.

Nous extrayons le passage suivant du compte rendu d'une séance du Conseil général de la Vendée:

M. Vandier lit le rapport de la Commission des chemins de fer.

Ce rapport est l'exposé de la situation actuelle du réseau vendéen et du projet de loi soumis à la Chambre des députés dans le but: 1° de faire déclarer d'utilité publique les lignes de chemins de fer projetées en Vendée; 2° et d'approuver une convention passée entre le ministre des travaux publics et la Compagnie des chemins de fer d'Orléans.

M. le rapporteur entre dans des développements sur les conséquences que pourrait avoir pour notre réseau de voies ferrées le projet dont il s'agit et propose de ne pas admettre l'article 5 du projet du gouvernement par lequel M. le ministre s'engage à concéder à la Compagnie d'Orléans le chemin de fer de Cholet à Chantonnay par les Herbiers.

La résolution suivante, ajoute le rapport, vous est proposée par votre Commission:

« Dans le cas où, par le vote des Chambres, le département de la Vendée se trouverait dépossédé de ses chemins de fer d'intérêt local et dégagé par cela même des engagements formels pris par lui avec la Compagnie des Batignolles et maintenus par la présente délibération, le département de la Vendée s'engage à fournir la subvention de 25,000 fr. par kil.

» demandée par l'Etat, aux conditions suivantes:

- 1° La ligne de Cholet à Chantonnay sera prolongée jusqu'à Fontenay dans des conditions de direction identique à celles qui sont stipulées dans la convention passée entre le département de la Vendée et la Compagnie des Batignolles;
- 2° La ligne de Cholet à Chantonnay prolongée jusqu'à Fontenay, ainsi qu'il vient d'être dit, sera concédée à titre définitif dans les conditions énoncées à l'art. 4 du projet du gouvernement.

La Commission ajoute à ce qui précède un vœu dans le but de recommander à la bienveillance de M. le ministre la ligne de Chantonnay à Montaigu par Saint-Fulgent et d'affirmer le vif désir du Conseil de voir plus tard terminer son réseau entier.

Après quelques observations auxquelles a répondu M. le rapporteur par les explications de certains passages de son rapport, M. Chevillereau présente un amendement dans le but de faire décider que le Conseil général accorde au gouvernement dès aujourd'hui la subvention de 25,000 francs, qu'il demande pour la ligne de Velluire à Benet par Fontenay, et que cette subvention ne soit pas subordonnée à l'adoption de tout le réseau.

L'amendement, mis aux voix, est repoussé.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Auger donne lecture du rapport de la Commission des finances sur les travaux publics.

Ce rapport est adopté.

### DESCENSEUR A SPIRALE POUR LE SAUVETAGE DANS LES INCENDIES.

La semaine dernière, des expériences de sauvetage à l'aide du descenseur à spirale ont eu lieu place de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, à Paris.

On avait élevé tout près du monument une construction en bois, en forme de tour, à quatre étages, représentant une maison incendiée. C'est là qu'ont eu lieu les premières expériences avec le nouvel engin.

On a vu descendre successivement du haut de cette tour des expérimentateurs isolés, puis des groupes de trois, de quatre et même de six personnes, parmi lesquelles on comptait des enfants et une femme. Le descenseur à spirale se compose d'une corde lisse incombustible de 20 mètres de long sur un diamètre de 14 millimètres; cette corde traverse un manchon métallique en s'enroulant plusieurs fois dans une gorge en spirale pratiquée autour d'un cylindre fixé dans ce manchon.

Dès que la corde est attachée à un point d'appui, à une fenêtre par exemple, la personne en danger s'accroche, à l'aide d'une ceinture pourvue d'anneaux et de crochets, au manchon métallique qui glisse avec rapidité et l'emporte jusqu'à terre.

Les mains et les jambes étant à peu près libres, il est facile de sauver soi-même des valeurs, des objets précieux ou même des personnes; car la force de la corde représente en moyenne un poids de 400 kilogrammes, ce qui permet de suspendre à la fois cinq hommes pesant chacun 80 kilogrammes.

La ceinture que l'on passe sous les bras forçant l'individu qui descend à lever la tête, il paraît que le vertige n'est pas à craindre; du reste, la durée de la descente d'un sixième étage n'est que d'une demi-minute.

Après les simulacres de sauvetage aux différents étages de la tour, les inventeurs ont fait monter un des expérimentateurs presque au sommet de l'arc-de-triomphe, jusqu'à la fenêtre située au-dessous de l'imposant édifice, c'est-à-dire à une hauteur de 50 mètres, et la descente s'est encore opérée sans le moindre embarras. Cet appareil est donc appelé à rendre les services les plus signalés dans les incendies et dans bien d'autres circonstances.

Pour les articles non signés: P. GODER.

### Publications de mariage.

Pierre Lemoy, journalier, de Saumur, et Julie-Adèle Perche, chapeletière, même ville.

Jean Faure, tourneur, de Saumur, et Marie-Adélaïde-Joséphine Desnoues, chapeletière, même ville.

